

Option: Infirmier (ère)-1999

Correction -ECM

I- 1-d ; 2 -a + b + C ; 3 -d ; 4 -c.

II- département des régions suivantes:

- \* région du Sud-Comoé : Aboisso ; adiaké ; Grand-Bassam
- \* région de la Marahoué : Bouaflé ; Oumé ; Sinfra ; Zuénoula.,
- \* région du Denguélé : Odiénné .

2-les pouvoirs du Président de la République en tant que Chef d'Etat sont:

- incarne l'unité nationale
- assure la continuité de l'Etat
- est le garant de l'intégrité du territoire
- est le garant de l'indépendance nationale.
- est le garant du respect des traités et accords internationaux.
- détermine et conduit la politique de la nation.
- accrédite les Ambassadeurs auprès des pays étrangers et les pays étrangers accréditent les ambassadeurs auprès de lui.
- nomme les juges
- nomme les Ministres

3- Le parlement ivoirien est dit monocaméral parce qu'il est composé d'une seule Chambre appelé Assemblée Nationale.

4- Le Ministre de la Santé Publique s'appelle: **M. Ambroise Atsin Oria**